

Tarifs ALSH

mercredis et vacances scolaires :



Quotient familial	Journée avec repas	½ journée avec repas	½ journée sans repas	Supplément camp d'été (tarif par jour)
Inférieur à 4 500	7,50 €	4,50 €	3,00 €	8,00 €
4 501 à 6 700	8,50 €	5,00 €	3,50 €	10,00 €
6 701 à 9 000	9,50 €	5,50 €	4,00 €	12,00 €
9 001 à 12 500	10,50 €	6,00 €	4,50 €	14,00 €
12 501 à 16 000	11,50 €	6,50 €	5,00 €	16,00 €
16 001 à 25 000	12,50 €	7,00 €	5,50 €	18,00 €
Supérieur à 25 001	13,50 €	7,50 €	6,00 €	20,00 €

Tarifs garderie périscolaire :



Quotient familial	Matin	Soir	Matin et soir
Inférieur à 4 500	0,65 €	0,90 €	1,55 €
4 501 à 6 700	0,75 €	1,05 €	1,80 €
6 701 à 9 000	0,95 €	1,25 €	2,20 €
9 001 à 12 500	1,05 €	1,35 €	2,40 €
12 501 à 16 000	1,15 €	1,45 €	2,60 €
16 001 à 25 000	1,25 €	1,55 €	2,80 €
Supérieur à 25 001	1,35 €	1,65 €	3,00 €

* Quotient familial = revenu fiscal de référence ou montant des ressources CAF Pro (pour les allocataires CAF) divisé par le nombre de parts.

La famille est tenue de fournir l'avis d'imposition ou de non imposition de l'ensemble du foyer (les 2 avis si union libre). En l'absence de ces documents, le tarif le plus élevé sera appliqué. Pour toutes déductions d'un comité d'entreprise ou PASS'ALSH, les justificatifs doivent être fournis avec le dossier d'inscription.